



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 72643

Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences du projet de réforme des programmes de sciences économiques et sociales. En l'état actuel du projet de réforme, chaque lycéen de seconde perdra une heure de SES par semaine (recul de 2 heures 30 à 1 heure 30), alors même que cet enseignement n'est pas présent au collège et qu'il doit à la fois favoriser une orientation éclairée et transmettre une véritable culture générale en sciences économiques et sociales. De plus, il est maintenant prévu de changer profondément les finalités de cet enseignement puisque le ministère de l'éducation nationale est intervenu auprès du groupe d'experts chargé de proposer un nouveau programme de seconde, et bientôt de première, contrairement à la pratique habituelle. Le projet de programme conduit à évacuer nombre des questions de société qui faisaient l'intérêt des élèves pour cet enseignement : les transformations de la famille, les inégalités de revenus, le chômage, l'investissement et les relations professionnelles dans l'entreprise, les rapports homme-femme... À la place, le projet privilégie des notions théoriques et désincarnées de la microéconomie : élasticités, coûts marginaux, prix d'équilibre, etc. Ces notions fondamentales dans la formation des étudiants en licence d'économie-gestion apparaissent inadaptées aux élèves de seconde générale et technologique qui débutent en sciences économiques et sociales. Le projet de programme du ministère marginalise les autres sciences sociales que l'économie, alors que l'approche pluridisciplinaire est le cœur même de cet enseignement, et rend l'enseignement des SES déconnecté de la réalité économique et sociale. Pourtant, pour répondre aux attentes et aux besoins des élèves, pour les aider à s'intéresser et mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux du monde dans lequel ils vivent, l'enseignement des SES doit partir de questions qui fassent sens pour un jeune de 15 ans, et qui soient reliées aux débats qui structurent notre société. Il est donc à craindre que le programme du ministère ne détourne les lycéens des enjeux économiques et sociaux au lieu de les y intéresser. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour redonner à l'enseignement des sciences économiques et sociales une place conforme aux besoins de notre société.

Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation en économie en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements « Sciences économiques et sociales » (SES) et « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie à raison d'au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà fixés dans leur projet d'orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements, soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise bien qu'il s'agit à la fois « de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit » et « de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements

essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et au-delà dans l'enseignement supérieur : principalement des études en économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales, ». Les projets de programme ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Les programmes ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 et ont été publiés dans leur version définitive dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72643

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2261

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7008